Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260928-D20260917_02-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
11 septembre 2026

L'an 2026, le 17 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11/09/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. GOUADEC Patrice, Mme JUBIN Stefanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, Mme AMIOT Clémence, M. LE MOUELLIC Mickaël, M. BIGOT Pierre, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic, Mme HASCOET Solène.

Absent excusé : M. LE CORRE Renaud a donné pouvoir à M. Philippe JUSTOM.

A été nommé secrétaire : Mme Clémence AMIOT.

D20260917_02 – RH – Création – Suppression de grades et modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Christelle PHILIPPE

Pour rappel, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services de la Commune et de modifier le tableau des effectifs.

Suite au mouvement de personnel sur le poste de Direction Générale des Services (DGS) et afin de pourvoir au remplacement de cet agent, il est proposé au conseil municipal, la création d'un emploi permanent de Directeur Général des Services, à temps complet, à compter du 12 octobre 2026.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché principal relevant de la catégorie hiérarchique A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés, décide **d'APPROUVER** :

- La suppression d'un emploi d'Attaché (contractuel) à temps complet, au 18 septembre 2026
- La suppression de l'emploi fonctionnel de directeur général des services (contractuel), au 18 septembre 2026
- La création d'un emploi d'Attaché Principal à temps complet, au 12 octobre 2026
- La modification du tableau des effectifs correspondant aux suppressions et création d'emploi présentées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260928-D20260917_02-DE

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez



Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication